

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° 41-2022**

**OBJET :**

**Réglementation  
de  
la circulation  
RD 125-RD 87  
Rue de Glatigny  
COULOMMES**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande faite par l'entreprise WIAME AXE (Monsieur Farid HAMOU) sise 76 Rue de la Justice ZI 77000 VAUX LE PENIL, pour le remplacement des panneaux de direction RD125-RD87-Coulommes-Rue de Glatigny

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : à partir du 21 Novembre 2022 pour toute la durée des travaux

- le stationnement et le dépassement seront interdits 30 mètres en amont et en aval des travaux

- la vitesse sera limitée à 30 km/h

- la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement.

- l'entreprise WIAME AXE mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise WIAME AXE.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

**ARTICLE 4**

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,

- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,

- Agence Routière Territoriale de Coulommiers

- WIAME EXE Monsieur Farid HAMOU

A Coulommes le 17 Novembre 2022  
Madame le Maire

F. BERNARD

